

Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'école de la Pommeraie

Procès-verbal du conseil d'établissement tenu le 16 mai 2023 à
19 h à l'école de la Pommeraie

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Karine St-Pierre	Présidente
M. Markus Gauthier	Parent – substitut à la présidence
M. Laurent Jodoïn	Parent
Mme Nancy Michaud	Service de garde
M. Mathieu Rousseau-Vary	Enseignant spécialiste substitut
Mme Marie-Christine Bilodeau	Enseignante
Mme Mélanie Asselin	Enseignante
Mme Marie-José Rémy	Parent substitut
Mme Geneviève Gilbert	Enseignante
M. Steve Patenaude	Parent

PARTICIPAIT ÉGALEMENT :

Mme Mélanie Cadorette	Directrice
-----------------------	------------

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Ève Chavarie	Parent substitut
Mme Sandrine Labrie	Parent
Mme Charline Bouffard	Enseignante spécialiste
Mme Catherine Op de Beck	Parent
Mme Gitane Bouchard	Personnel de soutien

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ouverture de la réunion à 19 h 05. Le quorum est constaté.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE22-23-31

Il est proposé par M. Steve Patenaude et appuyé par Mme Marie-Christine Bilodeau d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées (report du point 8 et 10 à la prochaine rencontre).
Adopté à l'unanimité

OUVERTURE DE LA RÉUNION

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE PRÉCÉDENTE (Suivi)

La compagnie Yna Image a fait l'album des finissants c'est très beau et un courriel sera envoyé au parent pour ceux qui veulent l'acheter
Course-o-thon a bien été.

CE22-23-32

Il est proposé par Mme Geneviève Gilbert et appuyé par Mme Mélanie Asselin d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 20 mars 2023.
Adopté à l'unanimité

4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

5. PEVR ET PROJET ÉDUCATIF - INFORMATION

Mme Mélanie Cadorette fait la présentation des Vision et valeurs CSSP.

Les 3 principales sont Leadership, Engagement et Ouverture.

Projet éducatif : il y aura des rencontres avec les employées de l'école : soutien et enseignants.

On parle beaucoup de mathématiques et d'écriture.

Au fil des prochains mois, l'équipe-école analysera les données, dégagera officiellement les zones de vulnérabilité et élaborera des objectifs smart.

Il faut déposer le projet éducatif de l'école suivant le PEVR du CSSP avant Noël l'année prochaine.

6. PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

CE22-23-33

Il est proposé par Mme Mélanie Asselin et appuyé par Mme Geneviève Gilbert d'adopter le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école présenté par Mme Cadorette avec quelques petites modifications.

Dans Mozaïk il y a une section SOI pour les signalements.

Il y a aussi la démarche d'accès aux services à l'élève pour communiquer les interventions faites auprès des élèves entre les intervenants. Il y sera inscrit aussi par exemple s'il y a des besoins pour un plan d'intervention.

p.4 il y a une erreur sur la date Mise en œuvre 2022-2023 devrait être 2023-2024.

7. ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2024

L'organisation scolaire pour l'année 2023-2024 aura 2 groupes de maternelle, quelques élèves devront être déplacés.

Voici l'organisation des autres classes :

- 2 classes de 1^{re} année;
- 1 classe multi 1^{re}-2^e;
- 2 classes de 2^e année;
- 2 classes de 3^e année;
- 1 classe multi 3^e-4^e;
- 2 classes de 4^e année;
- 2 classes de 5^e année;
- 2 classes de 6^e année.

En cinquième année, il y a trop d'élèves, il faudra en déplacer aussi.

Les enseignants ont été rencontrés pour parler des locaux.

Une communication sera envoyée quand les transferts seront terminés.

8. INSCRIPTIONS AUX JOURNÉES PÉDAGOGIQUES (S'IL Y A LIEU)

Mme Cadorette nous explique que les journées pédagogiques sont encore trop populaires et qu'on ne peut recevoir plus de 140 élèves. Nous devons décider comment procéder.

Les éducatrices ont toujours au moins 10 élèves de plus que les ratios.

Quelques idées :

- Offrir des demi-journées aux derniers inscrits;
- Nous allons effectuer un dernier appel à tous irrévocable;
- Si le dernier appel à tous ne fonctionne pas, il y aura une pige.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE : AVIS ET RÉOLUTION

CE22-23-34

Mme Mélanie Cadorette explique la nouvelle loi sur le protecteur national de l'élève et le document de la résolution du protecteur de l'élève.

La nouvelle *Loi sur le Protecteur national de l'élève* (RLRQ c. P-32.01) a été adoptée en juin 2022. À compter de la rentrée 2023, le Protecteur national de l'élève sera responsable d'un nouveau processus de traitement des plaintes uniforme applicable à toutes les écoles publiques et privées du Québec (préscolaire, primaire, secondaire, FP et FGA).

En résumé, cette loi :

- Abroge le processus de demande de révision devant le Conseil d'administration;
- Remplace les protecteurs de l'élève actuels (un par CS et CSS, désignés par le CA) par 13 protecteurs de l'élève régionaux, qui relèvent tous du Protecteur national;
- Prévoit la désignation d'un Responsable du traitement des plaintes (RTP) dans chaque CSS;
- Établit un processus de traitement des plaintes identique pour tous les CSS;

Le nouveau processus de traitement des plaintes s'appliquera à toutes les plaintes qui concerneront les services rendus à des élèves ou à des enfants qui reçoivent l'enseignement à la maison. Cela inclut, notamment, l'enseignement, les services complémentaires, le service de garde, le transport, les activités parascolaires, etc.

Le Règlement actuel du CSSP, sur le traitement des plaintes doit donc être abrogé. Toutefois, un nouveau *Règlement sur le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves* doit être adopté. L'adoption de nouveau règlement nécessite une consultation auprès de tous les conseils d'établissement, même si ce règlement ne concerne pas les services rendus aux élèves.

La directrice Mme Mélanie Cadorette de l'école a présenté au conseil d'établissement le projet de règlement.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé à ce sujet.

Voici leurs commentaires :

- Si le « Responsable du traitement des plaintes », dont la définition est prévue à l'article 2 est un employé désigné par le conseil d'administration du Centre de services scolaire, il n'y a aucune garantie d'indépendance (ou apparence de) en ce que l'employé pourrait se sentir obligé de traiter la plainte en faveur de son employeur et non du plaignant. Une fonction de cette nature requiert des garanties d'indépendance ou apparence de pour le public;
- Une obligation de diffusion et de publication du processus de cheminement d'une plainte devrait être imposée aux établissements faisant partie du Centre de services scolaire à l'article 5;
- Un processus de révision devrait être rendu possible en cas d'échec de la conciliation à la 2e étape de l'article 5, plutôt qu'une simple fermeture de dossier;
- « (...) et que les personnes qui y sont liées. » devrait être ajouté en fin de phrase à l'article 6. En effet, il est plus possible que le plaignant soit un parent et qu'aucune forme de représailles ne devrait être par conséquent exercée sur l'enfant fréquentant un établissement du Centre de services scolaire.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Steve Patenaude, il est résolu à l'unanimité :
Que le conseil d'établissement donne un avis favorable au projet de règlement.

10. SEMAINE DE L'ENGAGEMENT PARENTAL : RÉOLUTION ET NOMINATION BÉNÉVOLE

CE22-23-35

Les parents bénévoles de la bibliothèque sont très engagés et nous pensons à eux comme Lauréats. Nous aimerions faire un certificat, des cartes, etc.
La résolution a été faite électroniquement. (Voir le document « Résolution semaine engagement parental.docx »)

11. SUPER RECYCLEURS 2023-2024

Nous pensons qu'une fois serait suffisante.
Pour l'an prochain, on se demande si on reconduit ou si on fait comme à l'école Notre-Dame : une idée pourrait être un bazar, une vente de garage les gens louent une table et repartent après. Nous pourrions aussi offrir de louer une table aux entrepreneurs du coin et faire des annonces dans les médias.

12. TRAITEUR SCOLAIRE 23-24

Mme Cadorette présente le contrat qui augmente de 0,30\$. Tous les membres sont d'accord pour reconduire avec le traiteur CPE Roule ta pomme.

13. SONDAGE AUX ÉLÈVES

Mme Cadorette explique qu'il est commencé et envoyé.
Les grands ont été consultés pour l'organisation des locaux.
Les enfants ont jusqu'au 16 juin pour le remplir et la compilation sera présentée à la première rencontre de l'année scolaire 2023-2024.

14. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Cadorette présente le modèle du rapport annuel pour la présentation au prochain conseil.

15. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

M. Steve Patenaude explique que les rencontres qui ont eu lieu depuis mars portaient sur le PEVR et le protecteur de l'élève.
Aux prochaines rencontres il y aura des présentations de l'équipe de douance du CSSP.
Déploiement du nouveau service EHDAA.
Il est très possible, comme il y a priorisation par secteur, que notre école reçoive moins de services.

16. PAROLE AU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Il n'y en a pas

17. LA VIE AU SERVICE DE GARDE

Journée pédagogique du 9 juin : thème Candyland;
Semaine du service de garde du 15 au 19 mai :
Virus : une grosse vague crée un manque personnel.

18. LA VIE À L'ÉCOLE

Plusieurs belles activités ont eu lieu et s'en viennent :

- Le Course-o-thon a été un succès;
- Cube énergie tout le mois de mai;
- Finale DBL Ball: Dribble, bot, lances (mélange basket, handball, soccer);
- Activité vélo Cyclistes avertis;
- Semaine de la lecture;
- Examens du ministère et du CSSP pour les 2^e, 4^e et 6^e année.

19. PROCHAINE SÉANCE

Les membres du conseil d'établissement s'accordent pour devancer la dernière rencontre du conseil d'établissement du lundi 12 juin 2023 à 18 h 30 plutôt qu'à 19 h. Celle-ci sera précédée du souper annuel des membres.

CE22-23-36

Il est proposé par M. Steve Patenaude et appuyé par M. Laurent Jodoin de prolonger de 15 min la rencontre.

20. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION

Mme Karine St-Pierre présente le document identifiant les critères de sélection de la direction qui sera envoyé en ligne au Centre de services scolaire avec les éléments du PEVR au moment de sa rédaction.

Ces éléments seront probablement à réévaluer l'an prochain afin d'y intégrer les priorités de l'école établies lors du PEVR de 2024.

CE22-23-37

Il est proposé par M. Markus Gauthier et appuyé par Mme Nancy Michaud d'approuver les critères de sélection de la direction que Mme Karine St-Pierre enverra au CSSP.

21. AUTRES

Ne pas oublier de remplir le formulaire FORMS concernant la formation des membres du conseil d'établissement. Il y a un courriel du CSSP qui a été envoyé à ce sujet.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE22-23-38

Il est proposé par Mme Marie-Christine Bilodeau et appuyé par Mme Mélanie Asselin de lever l'assemblée à 21 h 26.

Karine St-Pierre
Présidente

Mélanie Cadorette
Directrice